

Le président

Paris, le 18 février 2025

Messieurs,

Lors de sa séance plénière du 3 avril 2024, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignés garants du processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de la société H2V à Fos-sur-Mer. Je vous remercie à nouveau d'avoir accepté cette mission d'intérêt général.

Je vous ai adressé le 9 avril 2024 une lettre précisant les attentes de la CNDP pour cette mission, que je souhaite aujourd'hui compléter.

Au cours de l'année 2024, la CNDP a été saisie d'une dizaine de projets en vue de la production de carburants de synthèse pour l'aviation. Pour la plupart de ces projets, la CNDP a décidé de l'organisation d'une concertation préalable dont elle doit définir les modalités.

L'information à apporter au public au cours de ces concertations doit porter sur les enjeux locaux propres à chaque projet, mais aussi sur des enjeux plus généraux liés, par exemple, à la décarbonation du secteur aérien. Pour faciliter l'approche de ces enjeux, la CNDP envisage de mettre à disposition des maîtres d'ouvrage et des garants l'enregistrement de deux tables rondes qu'elle organisera prochainement.

Ces enregistrements, non publics, auraient lieu en visio. Après leur montage, ils pourraient servir de base documentaire commune à chacune des concertations sur ces projets.

J'ai chargé un petit groupe de garantes et garants de préparer et d'animer ces tables rondes, ainsi que d'en superviser le montage. Je vous remercie d'avoir accepté de participer à ce groupe, dans le cadre général de la mission qui vous a été confiée.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Marc PAPINUTTI

Monsieur Vincent DELCROIX et Monsieur Philippe QUEVREMONT
Garants de la concertation continue – Usine de production d'hydrogène bas carbone, de e-méthanol et de e-kérosène à Fos-sur-Mer et son raccordement électrique H2V à FOS (13)